PROCES VERBAL - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 Février 2017 à 10h30

Etaient présents : Bernard BEAUDET – Éric CHARLE - Jean-Luc CHAPLOT – François GUIZOUARN Dominique PIQUOIS – Fabrice SERRE – Gilles CELSI – Laurent MASSON – Françoise SCHLUNEGGER Emmanuelle FAUCONNET.
Absents : Isabelle RIOU - Hélène LECCIA-BOAGAERT – Bernard SAVOURAT – Jean-Claude POTAGE Christine SAVAOURAT
Secrétaire de séance : Eric CHARLE

Monsieur le Maire donne lecture du Procès-verbal du 19/01/2017.
Le Conseil à l'unanimité, approuve le procès-verbal.

I – Délibération 7702517004 – DETR 2017

- Vu l'article 179 de la loi n°210-1657 du 29 décembre 2010 des finances pour 2011 portant création d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), vu le budget communal,
- Le Maire expose que le projet de l'opération des travaux de « restauration scolaire du contrat rural » est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR,
  Soit : A/1ère catégorie : « Restauration scolaire : construction réaménagement de locaux et travaux de mise en conformité… ».
- Coût estimatif total des travaux :
  473 049.05 € HT + TVA 94 609.81 € = 567 658.86 € TTC.
  Participation de la région : 45% de 272 000 € HT (122 400 €) & Participation du département : 35% de 272 000.00 € HT (95 200 €), dans le cadre du contrat rural ;
  Soit : 473 049.05 € HT – 272 000.00 € HT = 201 049.05 HT.
  Le plan de financement de cette opération serait donc le suivant : coût de l'opération à subventionner : 201 049.05 € HT soit 241 258.86 € TTC ;
  DETR : 55 000.00 HT soit 50% du HT (plafond maxi : 110 000.00 € HT).
  Sur l'ensemble de l'opération, **reste à la charge de la Commune :**
  567 658.86 € TTC (coût total des opérations) – 272 600.00 € (subvention DETR + région + département) = **295 058.86 € TTC**.
  Financement : Fonds propres de la Commune. L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : le projet de cette opération débutera en septembre 2017 pour une réalisation finale 2018/2019.
  Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2017, approuve le projet d'investissement correspondant, arrête les modalités de financement précisées ci-dessus.

Séance clôturée le 3/02/2017 à 11h00.

Le Maire, Bernard BEAUDET

MAIRIE DE BAZOCHES-LES-BRAY (Seine-et-Marne)